

## **Les décisions**

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 28 janvier 2010
- ▶ Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques
- ▶ Calendrier pédagogique 2010-2011
- ▶ Campagne FSDIE
- ▶ Subventions aux associations
- ▶ Cotisation 2010 au réseau « JURISUP »
- ▶ Conventions
- ▶ Attribution du statut d'auditeur externe de l'UVHC à titre gratuit à certains stagiaires
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H15.

Mme la Présidente procède à la lecture des pouvoirs et donne aux conseillers des informations sur les dossiers en cours :

- Contrat quadriennal 2010-2013 :

La procédure de négociation est toujours en cours. La prochaine étape de la discussion se portera sur les indicateurs. Le contrat sous sa forme définitive pourrait être présenté au Conseil d'Administration fin avril.

- Réponse de l'UVHC à l'appel à projet « campus » :

Le projet de campus « transports durables » de l'UVHC a été retenu par le Ministère en juillet 2008. Il a fallu un an et demi pour finaliser les documents avec les partenaires, à savoir la convention d'ingénierie de projets et la convention partenariale de site qui seront présentées lors de cette séance.

- Projets dans le cadre du « grand emprunt » :

Le PRES souhaiterait candidater sur l'axe « campus d'excellence ». Les cahiers des charges ne sont pas encore sortis. Dans la presse, certains présidents d'université ont pris position sur des projets de structuration mais il n'y a pas encore de réflexion aboutie.

### **Approbation du compte-rendu du CA du 28 janvier 2010.**

Mme Sforzin mentionne deux erreurs de frappe en page 5.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Présidente propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques**

Mme la Présidente explique que le cadre est défini par le CA de l'UVHC. Elle précise que l'établissement a initié un groupe de travail sur la définition des missions et la liste des fonctions administratives et pédagogiques. Les métiers des collègues évoluent, notamment dans le cadre du plan licence, la mise en place de tutorat ou encore l'utilisation des TICE. Cette liste n'étant pas encore finalisée, les principes d'attribution sont identiques à ceux de l'année dernière. Le montant total est de 190 100€, ventilé entre la présidence et les composantes.

En l'absence de questions, Mme la Présidente soumet ces tableaux au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Calendrier pédagogique 2010-2011**

Mme la Présidente laisse la parole à M. Sénéchal, Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie pour la présentation de ce calendrier.

M. Sénéchal explique que ce calendrier pédagogique devait être présenté au CEVU du 21 janvier 2010, mais l'offre de formation 2010-2011 n'était pas encore finalisée. Il procède à la lecture des demandes de modifications du CEVU, en séance du 18 mars 2010.

Mme la Présidente le remercie et précise que la mise en place du LMD et de la semestrialisation libère une période libre entre les deux semestres pour les étudiants ayant réussi les examens, et c'est une bonne idée de proposer les modules transversaux à cette période, plutôt qu'au cours de l'année.

Mme Sforzin regrette qu'il y ait un décalage entre le calendrier de l'établissement et celui d'autres universités étrangères, ce qui entraîne des problèmes pour les échanges Erasmus.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Présidente soumet ce calendrier pédagogique 2010-2011 au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Campagne FSDIE**

Mme la Présidente laisse la parole à M. Mallet, Vice-Président Etudiant.

M. Mallet procède à la lecture des projets présentés en commission Vie de l'Etudiant du 16 mars 2010.

M. Coutellier est surpris par le montant accordé à l'association VALMEV considérant que le projet de l'association AEM VAL de l'IUT est sensiblement identique.

M. Mallet lui répond que la question a été soulevée en commission des finances. Les budgets de ces projets ne sont pas les mêmes, les dossiers non plus. Il ne voit pas d'opposition à augmenter la participation du FSDIE pour VALMEV tant qu'on ne diminue pas la subvention de AEM VAL.

Mme la Présidente demande à M. Coutellier si l'ENSIAME peut apporter les 400€ supplémentaires.

M. Coutellier lui répond par l'affirmative.

Mme la Présidente confirme alors que la Commission Vie de l'Etudiant ne se déjuge pas puisqu'il était indiqué que la somme allouée par le FSDIE correspondait au même montant attribué par la composante.

M. Coutellier insiste sur la nécessité de vérifier auprès des composantes si elles sont prêtes à mettre le même montant pour les prochains projets.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Présidente soumet au vote le tableau modifié, prenant en compte une subvention de 2 000€ pour l'association VALMEV, en gardant le même commentaire « somme allouée équivalente à la participation de l'école ».

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Subventions aux associations**

Mme la Présidente laisse la parole à Mme Decneut, Directrice des affaires financières.

Mme Decneut présente les subventions accordées à l'association Juris Club (300€) et à l'association sportive de l'UVHC (11 000€).

M. Sénéchal intervient pour donner un complément d'informations sur les étudiants ayant une implication sportive. Cette année a été instaurée une commission d'établissement pour les étudiants sportifs, ainsi que les étudiants salariés pour les dispenser de certaines présences en cours, voire à certains examens. Cette commission s'est déjà réunie à trois reprises cette année.

En l'absence de questions, Mme la Présidente soumet au vote ce document.

### **Cotisation 2010 au réseau « JURISUP »**

Mme la Présidente laisse la parole à M. Chabasse, Secrétaire Général.

M. Chabasse rappelle que le CA du 29 mars 2007 avait approuvé l'adhésion à ce réseau des affaires juridiques de l'enseignement supérieur. La cotisation annuelle s'élève à 300€. Ce réseau, désormais bien structuré, offre un appui intéressant au quotidien. De plus, les « journées JURISUP » permettent des échanges avec le MESR et l'association des Secrétaires Généraux.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Convention partenariale de site Campus « Transports Durables »**

Mme la Présidente présente cette convention qui détermine les engagements des différents partenaires dans le cadre du projet campus « transports durables », à savoir l'Etat, la Région, la CAVM et l'UVHC. Le montant alloué par l'Etat (20 M€) ne concerne que les investissements. Le Partenariat Public-Privé englobe la construction et la grosse maintenance. Elle ajoute que le Conseil Général du nord qui avait été sollicité, ne souhaite pas intervenir directement dans les différents plans campus mais est d'accord pour abonder à la résidence universitaire, notamment pour améliorer les conditions d'aménagement et d'accessibilité au numérique.

M. Défossez salue l'idée de faire un bâtiment permettant d'accueillir des professeurs invités : cela fait 25 ans qu'on en parle.

Mme la Présidente soumet alors cette convention au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Convention d'ingénierie de projet Campus « Transports Durables »**

Mme la Présidente présente cette convention, liée à la précédente, qui encadre les modalités d'ingénierie de projets pour le pilotage et la gestion opérationnelle du projet campus « transports durables ».

En l'absence de questions, Mme la Présidente soumet cette convention au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Convention avec l'ULCO**

Mme la Présidente laisse la parole à M. Sénéchal.

M. Sénéchal présente cette convention de partenariat avec l'ULCO portant sur le DEUST « Bâtiment et construction » habilité à l'UVHC, pour permettre que ce diplôme puisse être préparé à l'ULCO dans la limite du périmètre de la formation continue. Cette convention s'inscrit dans le cadre de délocalisation de certaines formations tout en gardant la maîtrise du recrutement et de l'habilitation à délivrer le diplôme. Cette convention, d'une durée d'un an, sera susceptible d'être reconduite si le résultat est satisfaisant.

M. Ourak demande si l'ULCO a demandé l'habilitation à délivrer ce DEUST.

M. Sénéchal lui répond par la négative, a priori. Il ajoute que ce partenariat s'inscrit dans une démarche globale de mise en place d'un pôle régional d'enseignement et de recherche dans le domaine du génie civil.

En l'absence de questions, Mme la Présidente soumet cette convention au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Convention de partenariat avec l'OPB-BTP**

Mme la Présidente laisse la parole à M. Ourak, Directeur de l'ISTV.

M. Ourak explique que cet organisme de prévention met à disposition de l'Institut, des professionnels pour faire des séminaires et des conférences dans le domaine des risques professionnels, ce qui apporte aux étudiants une plus-value dans leur formation.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Convention avec le Golf Club de Valenciennes**

Mme la Présidente présente cette convention permettant aux étudiants de pratiquer gratuitement cette activité au golf de Valenciennes.

M. Rutkowski fait remarquer que l'UVHC devra souscrire une police d'assurance.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Convention avec le comité régional EPGV**

Mme la Présidente laisse la parole à M. Sénéchal.

M. Sénéchal explique que cette convention va permettre aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année de STAPS de bénéficier de la certification « animateur loisir sportif » inscrite au RNCP, ce qui est un justificatif de compétence complémentaire au diplôme. La facturation sera prise en charge par la FSMS.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Convention avec la Ville de Marly**

Mme la Présidente présente cette convention relative à la mise à disposition gratuitement de la salle Gosselin à Marly pour les étudiants de la FSMS.

M. Rutkoswki demande si cette salle comporte des installations différentes de celles de l'UVHC.

M. Mallet lui répond qu'effectivement, cette salle comporte davantage d'équipements, notamment des barres parallèles.

Mme la Présidente souligne la gratuité de la mise à disposition de cette salle.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Convention avec l'UNF3S**

Mme la Présidente laisse la parole à M. Mayeur, Directeur des systèmes d'information.

M. Mayeur explique que cette convention correspond à un repositionnement de l'UN2S, toujours dans le cadre du développement des Universités Numériques Thématiques (UNT) : un nouveau GIP est créé, avec 34 membres initiaux, le siège à Lille 2 et la Présidence à Paris 6. Cette adhésion rejoint le projet de la FSMS en biomécanique. Le montant de l'adhésion s'élève à 1000€ pour 2010.

Mme la Présidente ajoute que le montant de la cotisation est largement couvert par le montant alloué au projet de la FSMS, déjà validé.

M. Mayeur conclut en expliquant qu'il y a trop de statuts juridiques différents pour ces UNT : association, fondation, GIP, GIS. Le Ministère incite l'ensemble des UNT à adopter le statut de fondation.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Attribution du statut d'auditeur externe de l'UVHC à titre gratuit à certains stagiaires**

Mme la Présidente laisse la parole à M. Sénéchal.

M. Sénéchal explique qu'il s'agit de compléter le dispositif actuellement en vigueur, pour la préparation aux concours de l'enseignement. Cette année, compte tenu de la réforme en cours pour la préparation du concours de professeur des écoles, les étudiants de l'IUFM doivent s'inscrire dans un Master pour se présenter au concours. Dans cette année transitoire, les inscriptions en Master sont admises à titre gratuit, puisque les étudiants payent déjà leur inscription à l'IUFM. Par ailleurs, certains étudiants sont inscrits à l'UVHC pour préparer le concours de l'agrégation interne, dans le cadre d'une convention avec le Rectorat, en ayant le statut de stagiaire. Or, n'étant pas recensés sous Apogée, ils n'ont pas accès à l'ENT. Ce qui est proposé au CA, c'est de leur conférer le statut d'auditeur externe pour leur permettre cet accès, et de le faire à titre gratuit, au lieu de frais d'inscription de 10€ normalement.

M. Défossez intervient en demandant combien d'étudiants sont concernés.

M. Sénéchal lui répond qu'il doit y en avoir une trentaine.

Mme la Présidente clôt le débat en précisant qu'il s'agit d'une mesure de bon sens.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

M. Rutkowski revient sur le grand emprunt et un article paru dans le journal « 20 minutes » dans lequel le Président de Lille 2 (et Président du PRES) se positionne en faveur d'une fusion des universités de la région. Il s'étonne de ces propos qui jettent le trouble.

Mme la Présidente ajoute qu'il n'est pas le seul puisque le Président de l'ULCO s'est déclaré en ce sens dans la presse. C'est presque à titre individuel que ces personnes se sont exprimées, puisque leur CA ne se sont pas prononcés. Elle assure que sa position sera aussi celle de l'établissement.

M. Rutkowski demande à quelle période cela se fera-t-il.

Mme la Présidente lui répond que le cahier des charges a été reculé. Il y a une réflexion à mener sur la politique de l'UVHC dans les 10 ans à venir et à partir de cette réflexion commune, l'établissement devra faire des choix.

M. Défossez pense que le Président de l'ULCO a pris cette position pour ne pas rester à la marge de la fusion des universités lilloises. C'est important de regarder de près ce qu'il se passe en Alsace avec la fusion des universités de Strasbourg et ce que devient l'université de Mulhouse.

Mme la Présidente assure les conseillers que s'il y a des éléments nouveaux, elle leur en fera part en séance du CA du 29 avril.

M. Gorisse souhaite intervenir pour remercier l'UVHC et Mme la Présidente pour le soutien dans l'organisation du colloque organisé par l'association SPHIMX. L'ensemble des congressistes a eu une belle image de la ville de Valenciennes. Le seul bémol concerne la faible participation des étudiants.

Mme la Présidente souligne la qualité de cette organisation qui a permis de faire venir un prix Nobel de médecine à Valenciennes.

Mme la Présidente rappelle aux conseillers la date du 1<sup>er</sup> avril pour les imprévus et demande à ce que les personnels puissent être libérés notamment pour participer à l'opération « campus propre » qui est un geste symbolique.

En l'absence d'autres questions, Mme la Présidente remercie les conseillers et lève la séance à 16h15.

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures

Mmes Guionnet et Lancelle

Collège A

Mme Descargues-Grant

MM. Ali Mehmeti, Défossez, Ezzedine, Millot et Ourak

Collège B

Mme Sforzin

MM. Bellalij, Bonduelle, Del Campo, Garnier, Jenot et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM. Laurent et Rutkowski

Collège des Usagers

M. Gorisse

Membres de droit MM. Chabasse et Warret

Membres invités Mmes Decneut et Hanneke

MM. Coutellier, Lauro, Mallet, Piéchowiak, Sénéchal et Varago

Ont donné pouvoir M. Dheilly à Mme Mairesse

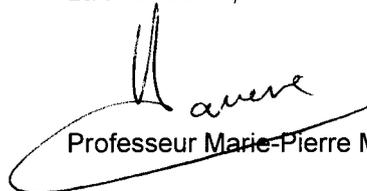
M. Markiewicz à M. Millot

Mlle Nobécourt à M. Gorisse

M. Gros à Mme Lancelle

Fait à Valenciennes, le 19 avril 2010

La Présidente,



Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.